

REORIENTATION SEMESTRIELLE 2025-2026

Du 3 novembre au 1^{er} décembre 2025

Vous êtes actuellement inscrit en 1^{ère} ou 2^e année de Licence à l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne ou dans un autre établissement d'enseignement supérieur français (en préparation d'un diplôme de Licence, BTS, BUT ou en CPGE), et vous souhaitez changer de parcours à la fin du 1^{er} semestre 2025-2026.

Les demandes de réorientation devront s'effectuer sur ECandidat : <https://ecandidat.univ-paris1.fr>

Ci-dessous, la procédure à suivre :

1) Demande de réorientation

Vous devez déposer votre demande de réorientation sur ECandidat entre le **lundi 3 novembre au lundi 1 décembre 2025**.

La procédure est dématérialisée.

Sur l'espace de candidature, vous devez télécharger et transmettre les pièces sollicitées.

Attention, seuls les candidats à la réorientation ayant une inscription dans un établissement d'enseignement supérieur au titre de l'année 2025-2026 pourront déposer un dossier, faute de quoi le dossier sera refusé.

Les étudiants inscrits en première année d'étude d'enseignement supérieur pourront effectuer une demande de réorientation uniquement en L1.

Les demandes seront étudiées par la commission pédagogique de l'UFR ou la composante disciplinaire qui statuera sur l'admission potentielle des étudiants.

Une demande de réorientation pour une Licence déjà proposée par l'université d'origine sera refusée. Une convention entre établissements, n'autorise pas pour autant les transferts automatiques en L1 et en L2 dans le cadre de la réorientation. La demande est donc à effectuer au sein de l'établissement d'origine.

2) Pièces justificatives

La liste des pièces à fournir est indiquée sur l'espace « Candidat » de ECandidat sur <https://ecandidat.univ-paris1.fr>

3) Attestation de suivi de réorientation

➤ Etudiants de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne :

Les étudiants devront se rendre au Pôle d'Information-Orientation (SCUIO) pour faire viser leur attestation de suivi de réorientation. Ce document sera signé **après un entretien** (prévoir au minimum 30 minutes) avec un chargé d'orientation afin de confirmer la cohérence de votre projet. Permanences du mardi au vendredi de 9h30 à 17h, **sans rendez-vous**.

Adresse : salle C901 - Centre Pierre Mendès-France - 31 rue Baudricourt 75013 Paris

Pour toute demande d'information :

- téléphone : au 01 89 68 49 08 du lundi au vendredi de 14h à 16h
- courriel : scuio@univ-paris1.fr

➤ Etudiants issus d'un autre établissement d'enseignement supérieur :

Les étudiants devront se rendre au service d'accompagnement à l'orientation **de l'université ou établissement d'origine** (SCUIO-IP, CIO, CIO SUP, PSYEN, CDI, ...) pour faire compléter l'attestation de suivi de réorientation spécifique aux étudiants non-inscrits à l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne durant l'année universitaire 2025-2026.

4) Avis favorable

Un avis vous sera communiqué à l'issu des **commissions** qui se dérouleront entre le **mardi 2 et lundi 15 décembre 2025**.

Dans le cas d'un avis favorable reçu par courriel, vous devrez **confirmer cet avis sur ECandidat (<https://ecandidat.univ-paris1.fr>) avant la date limite** indiquée sur l'application.

Après cette confirmation, vous devrez alors procéder à votre inscription administrative en ligne :

- <https://primo.univ-paris1.fr/> : première inscription à Paris 1
- <https://reins.univ-paris1.fr/> : étudiant déjà inscrit à Paris 1

Après votre inscription en ligne, si vous êtes primo-entrant, vous devez activer votre compte Paris 1 (sur l'ENT) et transmettre les documents attendus via votre ENT, rubrique « pièces justificatives » (PJWEB). Votre nouvelle carte d'étudiant et le certificat de scolarité vous seront transmis par voie postale. En cas de difficulté, vous pouvez contacter le pôle de la Scolarité centrale de la DEVE à cette adresse : inscriptions-administratives@univ-paris1.fr

5) Inscriptions pédagogiques

La scolarité de la licence dans laquelle vous êtes admis ou admise vous contactera pour vous indiquer les dates des inscriptions pédagogiques. Elles conditionnent l'accès au cours, aux TD et aux examens.

Attention, vous devrez avoir procédé à votre inscription administrative AVANT d'effectuer votre inscription pédagogique (choix des matières de Travaux Dirigés - TD).

Les cours du second semestre débuteront le **lundi 19 janvier 2026** pour la Licence de Droit, et le **26 janvier 2026** pour les autres licences.

6) Validation d'acquis du semestre 1

Si vous avez passé des examens dans le cadre de votre premier semestre dans votre université d'origine, vous pourrez effectuer, **après réception de votre relevé de notes du semestre 1**, une demande d'**équivalence** du semestre 1 auprès de la scolarité de votre licence d'accueil.

Attention :

- Les doubles-licences n'accueillent pas de candidats à la réorientation.
- Les étudiants provenant d'une double-licence de Paris 1, peuvent solliciter une réorientation vers la licence simple d'une de ses composantes.
- Les étudiants issus des CPGE inscrits en cumulatif et souhaitant quitter la classe prépa pour intégrer la licence doivent déposer une demande de réorientation.

Date : 6 octobre 2025

UNIVERSITÉ PARIS 1
PANTHÉON SORBONNE

Signature :

**Direction des études
et de la vie étudiante**
La Directrice, Laure Christophe

